



Demande de mi-temps d'un fonctionnaire

Par **Camu**, le **04/05/2009** à **10:26**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir dans quelle mesure une collectivité territoriale est tenue ou non de donner suite à la demande d'un agent titulaire de voir son temps de travail ramené d'un plein temps à un mi-temps à la suite d'un congé de maternité.

Quelles sont les conséquences pour l'agent en cas de refus de la collectivité ?

Quels sont les textes en vigueur et les jurisprudences applicables ?

Merci de votre réponse.

Par **michter2**, le **08/08/2009** à **17:44**

Le passage à un temps partiel n'est pas un droit : celui-ci n'est accordé qu'autant qu'il ne contredit pas l'intérêt du service.